O-L	Compte-rendu succinct	Le Président :	
Aura Manager	CONSEIL	M. Gérôme FASSENET	
Communauté de communes	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Christian CRETIN	
Affiché le :	Séance du Mercredi 24 janvier 2018		

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN: Monsieur Jean-Louis ESPUCHE (excusé);
- DAMPIERRE : Madame Joss BERNARD (excusée) Donne POUVOIR à M. Grégoire DURANT ;
- DAMPIERRE: Monsieur Christophe FERRAND (excusé) Donne POUVOIR à Mme Josette PAILLARD:
- ETREPIGNEY: M. Laurent CHENU
- EVANS: M. Hervé BOUVERESSE (excusé) Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY;
- FRAISANS: Mme Martine VERMOT DESROCHES (excusée) Donne POUVOIR à M. Christian GIROD;
- LA BRETENIERE : M. Joseph ROY ;
- MONTEPLAIN: M. Luc BEJEAN;
- ORCHAMPS: M. Denis JEUNET (excusé) Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD;
- ORCHAMPS : Mme Jessica RAMEL (excusée) Donne POUVOIR à M. Régis CHOPIN ;
- OUR: M. Jean-Claude MOREL;
- PETIT MERCEY: M. Rémy MARTIN.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 24 JANVIER 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h38 et a été levée à 22h26.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Le Grand Dole présente son service Autorisation Droit des Sols.

1. AFFAIRES GENERALES

 Approbation des procès-verbaux de la séance du 8 novembre 2017 et du mercredi 20 décembre 2017 et désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Christian CRETIN comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 novembre 2017 ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017.

Voté à l'unanimité

b. Décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Jura Nord de définition de l'intérêt communautaire

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) indique que la prise de compétence Programme Local de l'Habitat est très bien. Il précise qu'il est dommage que le document préparatoire n'est pas été reçu plus tôt afin de pouvoir se renseigner pour avoir des informations notamment au niveau des aides régionales qui peuvent être accordées.

Monsieur le Président répond qu'il a vu avec la Région. Jura Nord doit faire un programme de l'habitat. Tout est à construire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) précise également qu'il serait dommage de passer à côté des subventions intéressantes de la Région.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de Développement, ajoute que les collectivités de taille plus grande que la Communauté de Communes Jura Nord doivent faire un PLUi valant PLH (Programme Local de l'Hbitat). L'idée est de faire tout d'abord le PLUi et ensuite le PLH.

Monsieur le Président indique que d'après les données du bureau d'études PLUi, pour maintenir la population, il est impératif de créer 35 logements (création et/ou réhabitation).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve les définitions de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire : politique du logement social et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées », « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » :
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Adhésion à l'Etablissement Public Administratif

Point reporté.

2. FINANCES

a. Autorisation de dépenses du Président avant le vote du BP 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, avant le vote du Budget Primitif de 2018.

b. Délibération d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) : pôle éducatif à Gendrey

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2018-01 / Opération budgétaire n° 29 Construction d'un pôle éducatif à Gendrey				
DEPENSES				
MONTANT AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
4 424 688,00 €	3 330 000,00 €	920 000,00 €	174 000,00 €	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de la construction d'un pôle éducatif à Gendrey;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Vote du Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2018

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président informe qu'une décision modificative sera nécessaire car il y a encore des incertitudes.

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, ajoute que le budget a été fait sans les antériorités. Elle confirme donc également qu'une décision modificative sera nécessaire.

Elle ajoute également que chaque commune doit faire un état des Restes à Réaliser 2017, signé afin que Jura Nord puisse payer les dépenses engagés.

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2018	Désignation	BP 2018
	011 - Charges à caractère général	230 170,00€	70 - Ventes prestat° de services, marchandises	696 890,00€
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	108 700,00€	74 - Subventions d'exploitation	30 720,00 €
	014 - Atténuations de produits	41 400,00€	76 - Produits financiers	0,00€
Ī	65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00€	77 - Produits exceptionnels	0,00€
	66 - Charges financières	108 400,00€	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	88 170,00€
I	67 - Charges exceptionnelles	1 500,00€		
	022 - Dépenses imprévues	1 130,00€		
	023 - Virement à la section d'investissement	2 533,00€		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	311 947,00€		Y1.
	TOTAL	815 780,00€	TOTAL	815 780,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	BP 2018	Désignation	BP 2018		
	20 - Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00€	10 - Dotations, fonds divers et réserves	170 441,00 €		
	21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)	23 200,00€	13 - Subventions d'investissement	14 600,00€		
	Opération 11 Extension STEP Dampierre	400 000,00€	16 - Emprunts et dettes assimilées	832 000,00€		
	Opération 12 Raccordement Fraisans STEP Dampierre	283 500,00€	021 - Virement de la section fonctionnement	2 533,00 €		
-	Opération 13 Extension STEP Gendrey	226 667,00€	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	311 947,00€		
	Opération 14 Extension STEP Orchamps	63 600,00€				
	Opération 15 Réseaux Ass Ougney	42 000,00€				
	16 - Emprunts et dettes assimilées	203 400,00€				
	020 - Dépenses imprévues	984,00€				
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	88 170,00€				
	TOTAL	1 331 521,00€	TOTAL	1 331 521,00 €		

A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement » ci-dessus de l'exercice 2018.

Voté à la majorité

d. Modification des délibérations n° DCC2016_10_112 et DCC2017_04_068 : modification de la clé de répartition relative à la montée en débit et à la FTTH (Fibre Optique jusqu'au domicile)

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de modifier la clé de répartition relative à la montée en débit et à la FTTH comme suit :
 - 230 € par prise pour la montée en débit,
 - 360 € par prise pour la FTTH.
- se prononce favorablement sur la participation totale de la Communauté de Communes Jura Nord à la montée en débit et à la FTTH ;
- modifie en conséquence les délibérations n° DCC2016_10_112 et n° DCC2017_04_068 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Vote des tarifs relatifs au service ADS applicables à partir du 1^{er} janvier 2018 et mise en place d'une convention financière entre la Communauté de Communes et les communes

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

La proposition de tarifs est la suivante : 300 € pour un permis de construire

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	300 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	120 €
Déclaration préalable	0,7	210 €
Permis d'aménager	1,2	360 €
Permis de démolir	0.8	240 €

Monsieur le Président indique qu'il convient pour l'instant de voter les tarifs comme présentés ci-dessus et qu'une proposition de tarifs sera proposée en fin d'année quand Jura Nord aura plus d'éléments.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) fait une remarque en précisant que l'on parle de « SOLIDARITE » pour l'assainissement ou pour le haut débit mais qu'il n'y a pas de solidarité pour l'autorisation du droit des sols.

A la majorité absolue (5 CONTRE / 4 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention financière entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes adhérentes au service ADS;
- · accepte les termes de ladite convention ;
- · valide et fixe les tarifs ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à la majorité

Vote de la taxe GEMAPI

Le Président indique que Jura Nord n'a fait aucun choix pour cette compétence. La loi stipule la mise en place d'une taxe mais difficile de la mettre en place car Jura Nord ne sait pas encore comment cette compétence sera gérée.

Point reporté.

g. Participation de la CCJN à l'emprunt du Centre d'Incendie et de Secours de Thervay

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

La prise en charge de la Communauté de Communes de l'emprunt de la caserne de Thervay est la suivante :

Participation Emprunt Caserne Thervay	APPEL 2017	APPEL 2018
BRANS	609,88	609,88
DAMMARTIN MARPAIN	796,49	796,49
MONTMIREY LE CHATEAU	814,07	814,07
MONTMIREY LA VILLE	659,91	659,91
MUTIGNEY	559,85	559,85
OFFLANGES	943,89	943,89
OUGNEY	896,56	896,56
PAGNEY	1 162,96	1 162,96
ROUFFANGE	323,20	323,20
SALIGNEY	561,20	561,20
SERRE LES MOULIERES	488,17	488,17
THERVAY	796,49	796,49
VITREUX	734,29	734,29
TOTAL	9 346,96 €	9 346,96 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la prise en charge de l'emprunt de la caserne de Thervay comme détaillé ci-dessus, soit un montant de 9 346,96 € pour l'année 2017 et un montant de 9 346,96 € pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité

3. BATIMENTS - SERVICE TECHNIQUE - ASSAINISSEMENT

- a. Pôle éducatif à Gendrey : modification du budget prévisionnel de l'opération et plan de financement Point reporté.
 - b. Mode de gestion pour la compétence assainissement collectif

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- · approuve le principe du recours à un mode de gestion en régie ;
- désigne la régie à seule autonomie financière, dite « régie autonome », comme l'outil de gestion le plus adapté pour permettre à la Communauté de Communes d'assurer la gestion du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) relatif à l'assainissement;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

c. Vote du règlement de service de la compétence « assainissement collectif »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Dorian DODET, Technicien SPANC, demande au Conseil quand il y a des travaux de raccordement à faire sur du domaine public, que faire ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond qu'au moment du remblai, une personne de Jura Nord vient vérifier !

Monsieur le Président indique que Jura Nord réalise les travaux en limite de propriété, soit une charte bien cadré avec un point d'arrêt ou soit un accord-cadre avec des entreprises retenues.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, propose d'avoir un cahier des charges avec un point d'arrêt et un contrôle de la part de Jura Nord.

Monsieur Dorian DODET, Technicien SPANC, demande au Conseil si Jura Nord fait payer le contrôle de conformité d'un branchement lors d'une vente immobilière.

Le Conseil Communautaire propose 50,00 €.

Monsieur Dorian DODET, Technicien SPANC, demande au Conseil si on applique une pénalité quand il y a constat de branchement clandestin ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, propose qu'il n'y est pas de pénalité.

Monsieur Dorian DODET, Technicien SPANC, demande au Conseil si Jura Nord majore à 100 % si une maison est raccordable au réseau collectif et que les propriétaires ne respectent pas le délai ?

Le Conseil Communautaire propose de ne pas majorer mais de facturer aux propriétaires la redevance.

Monsieur Dorian DODET, Technicien SPANC, demande au Conseil au niveau de la gestion des eaux pluviales ?

Monsieur le Président indique que la gestion des eaux pluviales concerne uniquement les zones à urbaniser.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le règlement de service « assainissement collectif » et autorise le Président à signer tout document y afférent.

Voté à l'unanimité

Le Président lève la séance à 22h26.

Christian CRETIN Commune de THERVAY

Le Président, Gérôme FASSENET

